

La Chronique du FdD



**CIVIL SOCIETY
FINANCING FOR
DEVELOPMENT
Mechanism**

Le mécanisme de la société civile pour le Financement du développement est une plateforme ouverte de la société civile qui regroupe plusieurs centaines d'organisations et de réseaux de différentes régions du monde. Le principe directeur du mécanisme de Financement du développement est de veiller à ce que la société civile puisse s'exprimer à travers une voix collective.

PASSER D' "EXÉCUTANT DES RÈGLES" À RÉGION HÔTE

Chers et éminents délégués,

C'est un plaisir unique et historique de vous voir toutes et tous réunis ici, sur le continent africain, prêts à négocier de nouveaux accords juridiquement contraignants en matière de coopération fiscale internationale, dans le cadre d'un processus où tous les pays peuvent participer sur un pied d'égalité. La portée symbolique de cet événement est indéniable : l'Afrique, longtemps cantonnée au rôle de simple exécutante des règles, endosse désormais celui de région hôte. Il est tout à fait juste que la nouvelle Convention fiscale des Nations Unies soit négociée sur le continent qui a porté les résolutions à l'origine de ce processus.

De plus, des problèmes tels que des règles de visas discriminatoires et le manque de financement ont souvent entravé la participation effective des pays africains aux négociations internationales et les ont laissés avec des délégations largement sous-dotées en personnel. Il est donc essentiel que les pays africains puissent désormais participer plus efficacement.

Karibu - Tunafurahi kukuona - Sasa tuanze kazi. Bienvenue ! Et maintenant au travail !

ASSEZ DE FARNIENTE – IL EST TEMPS DE SE METTRE AU TRAVAIL !

Bien que la beauté du Kenya puisse inciter certains délégués à rester dans la salle de conférence et à surfer sur le web pour se renseigner sur les safaris, la Chronique tient à rappeler à toutes et tous que nous avons été envoyés ici pour accomplir une tâche urgente et essentielle. D'ici mi-2027, nous devons finaliser une Convention-cadre qui réponde à l'objectif d'établir *«un système fiscal international inclusif, juste, transparent, efficace et efficient pour le développement durable, en vue de renforcer la légitimité, la sécurité juridique, la résilience et l'équité des règles fiscales internationales, tout en relevant les défis liés au renforcement de la mobilisation des ressources nationales.»*.

Le document publié le 24 octobre n'aide guère à cette mission et a été qualifié par certains de "projet de texte version -1". Il s'agit essentiellement d'un template, et un template très vide de surcroît. Malgré ce point de départ modeste, de nombreux délégués semblent désormais déterminés à abaisser encore davantage le niveau d'ambition, transformant ainsi la première journée de négociations à Nairobi en une expérience particulièrement décourageante. À la fin de la journée, même les instructions de base des Termes de Références paraissaient trop ambitieuses pour certaines délégations.

Arrêtez de perdre du temps – il est temps de se mettre au travail !

Mais chers délégués, nous n'avons plus de temps à perdre. Plutôt que de nous engager dans une *"course au moins disant"* et de discuter de « si » nous devons faire notre travail, il est grand temps de discuter "comment" nous devons le faire, et "comment" compléter ce template vide du 24 octobre avec les éléments nécessaires à l'accomplissement de la tâche qui nous incombe.

Voici la réponse de la Chronique à cette question :

Il est temps d'élaborer de véritables solutions multilatérales – comprenant des engagements, des mécanismes et des approches spécifiques – pour concrétiser l'ensemble des engagements de haut niveau énoncés au paragraphe 10 des Termes de Références. Si les modalités précises devront être définies lors de la prochaine Conférence des Parties (COP), la Convention-cadre doit clairement indiquer comment les Parties garantiront :

- Une imposition équitable des entreprises multinationales (TdR par. 10(a));
- Une imposition effective des personnes très fortunées (TdR par. 10(b));
- Des approches fiscales internationales contribuant au développement durable (TdR par. 10(c));
- Des mécanismes de transparence et d'échanges efficaces et équitables d'informations (y compris l'échange automatique d'informations) (TdR par. 10(d));
- Des solutions permettant de lutter contre les flux financiers illicites (y compris l'évasion et la fraude fiscales) (TdR par. 10(e));
- La prévention des différends fiscaux internationaux (TdR par. 10(f)).

Chers États membres, il est temps de prendre les devants !

Le projet de texte du 24 octobre nous rappelle également pourquoi il est urgent de faire en sorte que ce processus soit piloté par les États-membres, conformément au paragraphe 18 des Termes de Références. À ce stade, il est essentiel d'inviter chaque État membre à soumettre des propositions de texte précises et substantielles – y compris des articles entièrement nouveaux – qui devraient figurer dans la Convention, afin de concrétiser les Termes de Références. Plutôt qu'un texte de synthèse, le prochain texte de négociation devrait présenter une compilation de ces propositions des États membres – entre crochets – afin de leur permettre d'examiner les positions des uns et des autres, de négocier et de trouver des solutions communes sur la base de leurs propres suggestions.

La société civile – ici pour vous aider

Conformément au paragraphe 21 des Termes de Références, il est essentiel de veiller à ce que la société civile puisse contribuer efficacement aux travaux, notamment en garantissant une transparence totale et en permettant aux observateurs de présenter leurs points de vue et suggestions tout au long des négociations. À Nairobi, plus de 100 collègues de la société civile sont venus avec l'objectif de contribuer au succès de ces négociations, conformément aux Termes de Références. Nous avons notamment apporté des propositions de formulation précises afin d'illustrer à quoi pourrait ressembler le futur texte de la Convention.

Chers délégués, nous nous réjouissons de travailler avec vous à la concrétisation de ce travail !



SIDE EVENT:

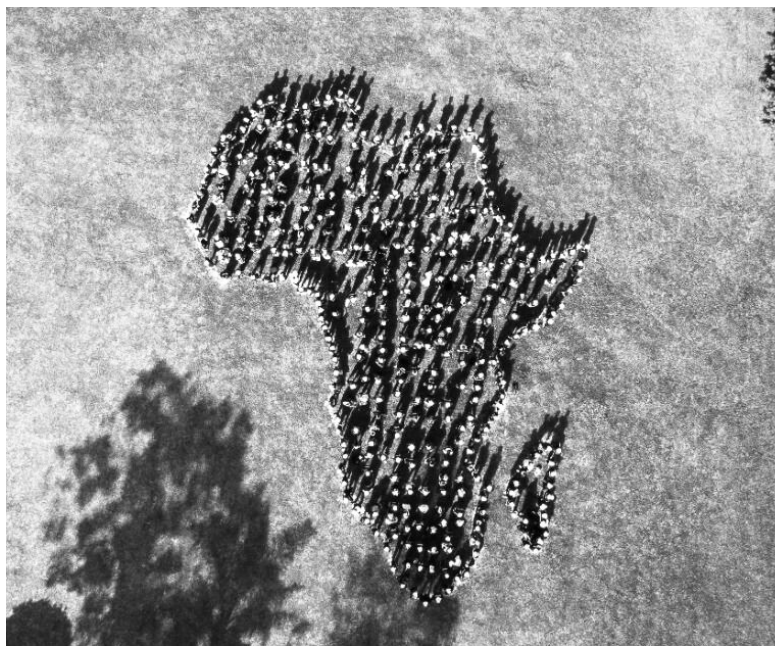
Les propositions de la société civile pour les articles de la Convention fiscale des Nations unies

Participez à un événement organisé par la société civile sur la voie à suivre pour cette troisième session de négociations. Les discussions porteront notamment sur les contributions techniques aux projets de texte publiés et sur des réflexions plus générales sur ce à quoi pourrait ressembler un système fiscal international juste, inclusif et équitable pour le développement durable.

13 h 15 - 14 h 45 EAT

Mercredi 12 novembre

Salle de conférence 1, siège de l'ONU à Nairobi



À l'approche de la troisième session de négociations de la Convention fiscale des Nations unies, des centaines de jeunes volontaires se sont rassemblés à Nairobi, au Kenya, pour former une chaîne humaine représentant l'Afrique et envoyer un message fort : la jeunesse exhorte les gouvernements à adopter des règles fiscales mondiales plus justes, bénéficiant aux populations et à la planète ! Cela implique une taxation équitable des multinationales, ainsi que des taxes sur les pollueurs et les plus riches.

Consultez notre réponse conjointe

Consultez la réponse conjointe d'une large coalition d'organisations de la société civile et de syndicats au projet de texte de Convention-cadre (Co-Lead's Draft Framework Convention Template).

Disponible en anglais, espagnol et français :

